

Commune de Bois-Le-Roy

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Septembre 2013

L'an 2013, le 26 septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MOREL J.-P., PIVOT A., AGUEEFF M., BLANQUET E., CAILLERE C., DANGOUMAU J.-P., DAVRAINVILLE S., GRIPON P., MARTEAU P., MONTELS J.-P.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOBIN G. (à PIVOT Anny), DESHAYES M. (à MOREL J.-P.)

Absent(s) : Mme MARAIS-VIDAL M., M. MONGIS A.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10
- Procurations : 2

Date de la convocation : 20/09/2013

Date d'affichage : 20/09/2013

A été nommée secrétaire : Mme AGUEEFF Marianne

Objet des délibérations

D.M. n° 1 - Commune
D.M. n° 1 - Service d'Eau
Travaux "Mare de boiteau"
Demande de subvention "Voirie"
Projet terrain Rue des bruyères
Indemnité du percepteur
Informations générales
Questions diverses

D.M. n° 1 - COMMUNE

Le maire présente le projet de décisions modificatives du budget de la Commune préparé en commission.

Section de Fonctionnement

Art. 6064 - 500 €	Art. 6531 + 8 000 €
Art. 61521 - 5 000 €	
Art. 61524 - 1 000 €	
Art. 616 - 500 €	
Art. 6261 - 300 €	
Art. 62878 - 500 €	
Art. 63513 - 200 €	

Section d'Investissement

Art. 204158 - 20 000 €	Art. 21318 + 21 000 €
Art. 2111 - 10 000 €	Art. 21534 + 8 000 €
Art. 2158 - 4 000 €	Art. 21538 + 7 000 €
Art. 2183 - 1 000 €	Art. 2313 + 3 000 €
Art. 2315 - 4 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés ces propositions et autorise le maire à réaliser les modifications budgétaires correspondantes..

EN ATTENTE D'APPROBATION

D.M. n° 1 - SERVICE D'EAU

Le maire présente le projet de décisions modificatives du budget du Service d'Eau préparé en commission.

Art. 615 - 5 000 €

Art. 6410 + 3 000 €

Art. 6450 + 2 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés ces propositions et autorise le maire à réaliser les modifications budgétaires correspondantes.

TRAVAUX MARE DE BOITEAU

Le maire informe que, suite à l'ouverture des plis concernant la consultation en vue de réaliser la rénovation de la mare de boiteau, le montant des travaux s'élève à 31 103€, non compris les frais de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à environ 12 % du montant des travaux.

Ce projet devrait être subventionné à 80% par le Conseil Général, le fonds FEADER et le Pays d'Eure, Avre et Iton.

Sous réserve de l'attribution des subventions, les travaux pourraient être terminés début 2014.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent ces travaux, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

Le maire rappelle que nous avons de nouveau sollicité la Direction des Routes du Conseil Général pour traiter le problème de sécurité de la grande rue et de la rue de la mairie. Suite à leurs préconisations, le Cabinet Forteau a réalisé plusieurs esquisses et chiffrages.

Afin de pouvoir déposer un dossier de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général au titre des amendes de police et/ou d'aménagement de sécurité, le maire demande aux élus de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires, en sachant qu'en fonction des remarques de la Direction des Routes, des ajustements seront à réaliser et le conseil municipal devra se prononcer sur le projet final.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnent leur accord et autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

PROJET TERRAIN RUE DES BRUYERES

Le maire rappelle que depuis plus de 3ans, des actions ont été engagées auprès d'organismes pour réaliser des logements locatifs sur la parcelle 13, rue des bruyères.

Devant les exigences demandées (cession gratuite du terrain, financement des aménagements, etc. ...), le maire informe que la commune ne peut suivre financièrement un tel projet.

Suite aux échanges tenus lors de la réunion préparatoire, il est proposé de réaliser une division de ce terrain en trois lots à bâtir qui s'intégreront au programme des 7 lots en cours sur la parcelle d'à côté.

Une fois les certificats d'urbanisme obtenus, ces terrains pourraient être cédés pour de l'accession à la propriété.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnent leur accord pour la réalisation de division de ce terrain.

INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Le maire donne lecture du courrier du comptable du trésor, chargé des fonctions de receveur des communes. Le maire rappelle qu'à côté des missions de la trésorerie, le percepteur peut avoir un rôle de conseil.

Le montant net de l'indemnité est de 233,03 €.

EN ATTENTE D'APPROBATION

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à mandater cette somme par 8 voix pour et 4 voix contre.

INFORMATIONS GENERALES

Le Maire fait le bilan des travaux réalisés pendant la période estivale. Il remercie chaleureusement les agents communaux et les deux personnes prises en contrat temporaire pour le travail effectué et leur qualité.

Pour mémoire, ont été réalisés :

- L'extension du parking de la poste. Il reste à réaliser l'espace vert, la clôture et la rampe pour personnes à mobilité réduite une fois le projet d'aménagement de ce bâtiment arrêté.
- Les peintures de la dernière classe maternelle ainsi que la peinture des sanitaires « filles » de la classe sous le préau a aussi été refaite.
- La salle de motricité a aussi fait l'objet d'une réfection totale y compris l'éclairage.
- Le réaménagement et la rénovation de l'aire de jeux des enfants de maternelle ont été refaits. Tous ces travaux ont été réalisés à la plus grande satisfaction des enseignantes qui ont adressé deux lettres de remerciements pour ces travaux et l'acquisition de mobilier scolaire. Nota : Il restera à réaliser les peintures de la cuisine et du préau.
- Le parquet de la salle de réunion (étage) de la mairie a été repris.
- L'aménagement devant la mairie a été réalisé, pose de panneaux d'affichages et pavage de leurs abords.
- L'espace de jeux communal s'est agrandi avec l'installation d'un jeu pour les 7-12 ans et d'une table de pique-nique (il reste à réaliser la clôture de cette aire pour la sécurité des enfants.
- La table de ping-pong a été implantée sur l'espace près de l'Arsenal à la place de la table de pique-nique qui nous avait été volée. Les gendarmes ont récupéré cette table et nous l'on restituée. Nous la réimplanterons à un nouvel endroit (à déterminer).
- Les chemins communaux ont commencé à être élagués et broyés, certains étant devenus si étroits ou totalement disparus, il faudra réfléchir à faire venir un géomètre pour les reborner.

D'autres travaux sont programmés jusqu'à la fin de l'année.

Le Préfet a accusé réception de notre demande de subvention pour la salle d'activités, le restaurant scolaire et les locaux périscolaire et nous autorise à commencer les travaux en sachant que cela ne préjuge pas de l'obtention des subventions. Le maire rappelle que, compte tenu du coût du projet, il nous est impossible de lancer un tel projet sans avoir l'assurance d'obtenir ces subventions. Ce sera la quatrième fois que nous déposons ce dossier.

Ordures ménagères

La C.C.P.N. a repris en direct l'enlèvement des O.M. depuis le 1^{er} juillet 2013. Pour ce faire, 9 agents ont été embauchés et 4 camions loués.

Le SETOM reprend lui en direct l'activité TRI suite à la contestation par ECOTRI du renouvellement du marché.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre DANGOUMAU

- Fait le point sur la mise en place du logiciel qui va nous permettre de gérer notre cimetière.

EN ATTENTE D'APPROBATION

- Informe que l'Entreprise Bouygues, retenue pour effectuer le retrait des canalisations en plomb de la canalisation principale jusqu'au compteur, commencera les travaux à compter du 7 octobre et que cela concerne 25 habitations.

Evelyne BLANQUET

- Que la Fête de septembre s'est bien passée, le soleil ayant été présent.
- Que le Spectacle de Noël est réservé

Patrick MARTEAU informe :

- Que la préparation des travaux d'enfouissement « chemin de la lizonnière », se poursuit et qu'il est prévu d'implanter 13 lampadaires sur cette voie.
- Que la réception des travaux d'enfouissement « chemin du poirier noir » a été faite.
- Que plusieurs avaloirs ont été réparés.
- Que la rue de la mare rouge et la côte à bertaux ont fait l'objet d'un revêtement gravillonné mais que malheureusement on constate que les automobilistes utilisant ces voies ont augmenté leur vitesse. Un miroir sera installé à l'angle de ces deux rues pour améliorer la visibilité.
- Que pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public, un projet de remplacement des mâts boule est à l'étude avec le SIEGE. Compte tenu du nombre (plus de 60 mâts) cela pourrait se faire sur 3 ans.

Jean-Pierre MONTELS

- Rappelle que :
 1. le salon des sculpteurs se tiendra les 28 et 29 septembre.
 2. le troc aux plantes le 6 octobre.

Paul GRIPON informe :

- Que l'Echo des Forêts sera distribué dans les prochains jours. Le maire rappelle que ce sera le dernier avant les élections pour éviter de nouvelles contestations lors des prochaines élections.
- Que l'agenda 2014, réalisé par les publicités sans participation de la commune sera bien distribué à chaque foyer comme les années précédentes.
- Qu'il a fait intervenir une société pour le remplacement de vitrage dans la salle de motricité et qu'il étudie le moyen de protéger ces vitres.

Sébastien DAVRAINVILLE informe :

- Que la course organisée par le Vélo Club de Bois le Roy lors de la fête de septembre s'est bien passée.
- Que les effectifs augmentent et que les cyclistes d'Anet se joignent à eux pour leurs sorties.
- Qu'il a participé avec les couleurs de Bois le Roy au Championnat de France des Elus à GAP.

Marianne AGUEEFF informe :

- Que le repas au profit des aînés aura lieu le 19 octobre.
- Que le colis de Noël est commandé et sera distribué avant les fêtes.
- Que la tombola organisée lors de la Fête du Village de septembre a permis de récolter 600 € et que tous ces lots avaient été gentiment offerts.

La séance est levée à 21H30.

EN ATTENTE D'APPROBATION